

AU SOMMAIRE DE JUIN 2024

ACTUS GÉNÉRALES & SYNDICALES

- Engagés pour prévenir les risques professionnels
- **Qualification RGE** : rencontre entre votre CAPEB et Qualibat
- **Trophées 100 % Pro Patrimoine** : derniers jours pour participer
- **Formation CIP Patrimoine**

ACTUS JURIDIQUES & SOCIALES

- **Affectez le solde de votre taxe d'apprentissage sur SOLTÉA**
- **L'apprentissage clé en main** : guide pratique
- **Chiffres clés**
- **La loi sur les congés payés en cas de maladie est enfin publiée**
- **Campagnes de contrôle de l'inspection du travail** : soyez prêts !

ACTUS MÉTIERS

- **Sécurité routière, faites le test !**
- **Des outils et des aides pour réduire les troubles musculo-squelettiques**
- **Fortes chaleurs** : anticipez les mesures de prévention sur vos chantiers
- **Déchets inertes** : vous avez droit à 80 % de remise
- **Bornes de recharge** : quelles caractéristiques pour bénéficier du crédit d'impôt ?
- **Spots encastrés et isolation** : attention à la sécurité
- **Les règles changent pour les nouvelles installations de GPL**

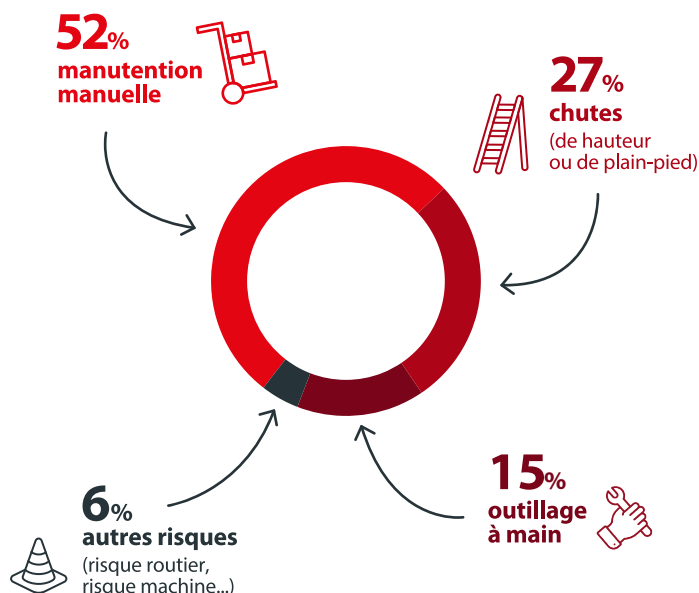
ENGAGÉS POUR PRÉVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS

La santé et la sécurité au travail sont au cœur des préoccupations des TPE et des entreprises artisanales du bâtiment, où le chef d'entreprise est souvent exposé aux mêmes dangers que ses salariés. Ensemble, continuons d'agir pour améliorer la santé et la sécurité de tous.

Des risques professionnels identifiés

Manutentions manuelles, outillage à main et chutes de hauteur sont les risques principaux auxquels sont exposés les salariés du BTP, en Pays de la Loire comme dans le reste de la France. L'inspection du travail a d'ailleurs lancé des campagnes de contrôle, qui portent notamment sur la mise en place effective des mesures de protection des travailleurs (voir p. 5).

Répartition des accidents du travail selon le risque dans le BTP



Source : Carsat Pays de la Loire

Des entreprises artisanales mobilisées pour la prévention

Les entreprises artisanales du BTP prennent la question de la prévention très au sérieux. Ainsi, 43 % des entreprises accompagnées par la CAPEB Pays de la Loire forment leurs salariés sur ce sujet.

Fin de l'article page suivante

Suite de l'article de la page précédente

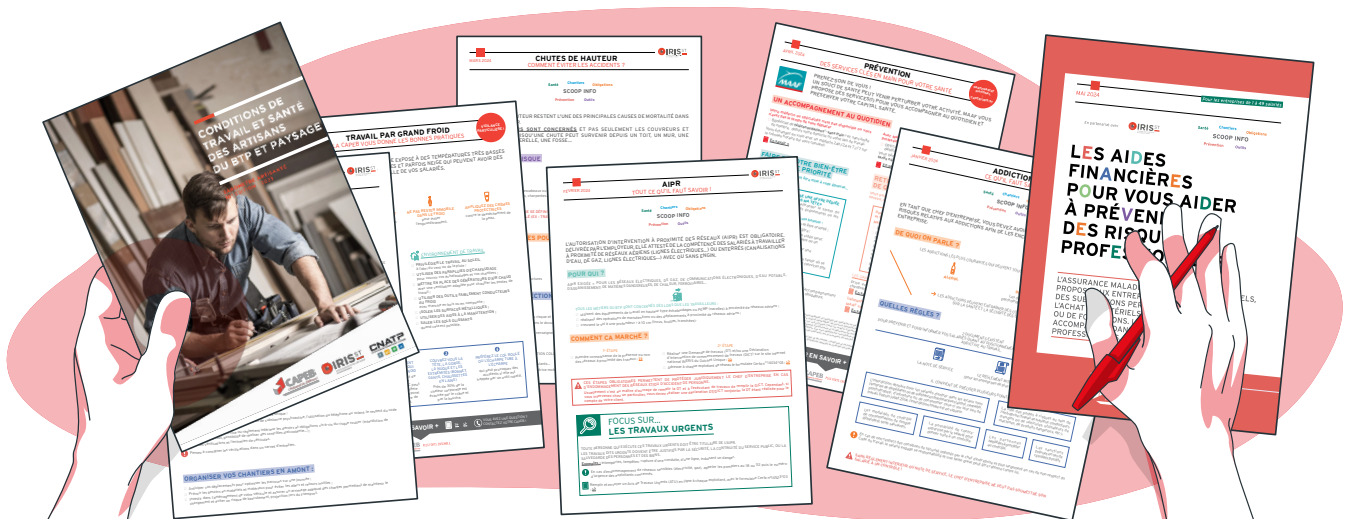
La CAPEB vous accompagne

Cependant, les contraintes réglementaires et administratives liées à la sécurité ne sont pas toujours adaptées aux entreprises artisanales. C'est pour cette raison que la CAPEB met en place des outils et des campagnes de sensibilisation pour vous aider à prévenir les risques professionnels.

Dans cette CAPEB infos, vous trouverez notamment des articles sur la prévention des risques liés aux fortes chaleurs sur vos chantiers, des risques routiers, ou encore des troubles musculo-squelettiques (voir pp. 6-7). Nous sommes à vos côtés pour vous accompagner sur ce sujet essentiel pour vous et vos équipes.

De nombreux outils sont déjà à votre disposition :

- Aides financières pour vous aider à prévenir les risques professionnels : capeb-pdl.fr/info-aidesfinancieres-preventionpro
- Risque routier : capeb-pdl.fr/info-risqueroutier
- Chutes de hauteur : capeb-pdl.fr/info-chuteshauteur
- AIPR : intervenir en sécurité à proximité des réseaux : capeb-pdl.fr/info-aipr
- Addictions : capeb-pdl.fr/info-addictions
- Prévention : des services clés en main pour votre santé (en partenariat avec la MAAF) : capeb-pdl.fr/info-maafprevention
- Travail par grand froid : capeb-pdl.fr/info-travail-grandfroid
- Baromètre Artisané 2024 : capeb-pdl.fr/artisante2023



Qualification RGE : rencontre entre votre CAPEB et Qualibat

La CAPEB Pays de la Loire et Qualibat France ont tenu leur réunion régionale annuelle en mai dernier, en présence de Gérard Senior, président national de Qualibat, Éric Jost, directeur général, et Éric Gacogne, directeur régional de Qualibat France.

Pour Qualibat, cette réunion a permis de faire un point sur le nombre d'entreprises qualifiées, de présenter les évolutions des outils, ainsi que leurs observations techniques.

De son côté, votre syndicat a pu aborder les besoins des entreprises dans leur parcours de qualification, notamment en matière de clarification des procédures, de coûts, d'attentes pour les dossiers et de contrôles. Un point particulier a également été fait, à la demande de votre CAPEB, sur la déontologie et les méthodes des auditeurs.

À l'issue de cette rencontre, des actions communes pour l'information des entreprises ont été décidées. Le lien est par ailleurs maintenu au quotidien avec Qualibat.

Nous comptons sur vous pour nous faire remonter vos observations, indispensables pour bien porter votre voix.

RGE RECONNU GARANT ENVIRONNEMENT

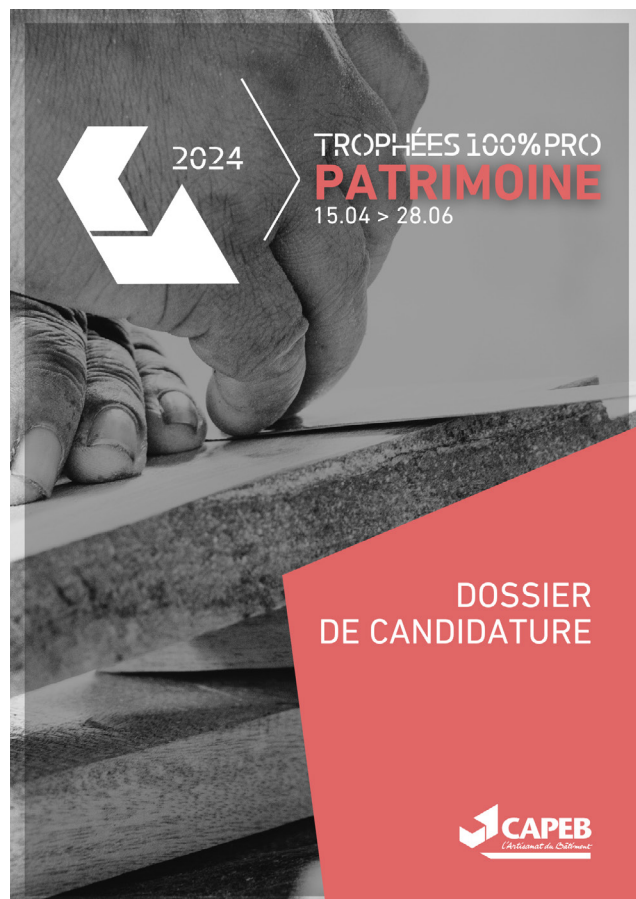
Trophées 100 % Pro Patrimoine : derniers jours pour participer

Vous avez réalisé au moins un chantier sur du bâti ancien (avant 1948) ou reconnu pour sa valeur patrimoniale en Pays de la Loire entre 2020 et aujourd'hui ?

Participez aux Trophées 100 % Pro Patrimoine organisés par la CAPEB Pays de la Loire !

Au-delà des lots à gagner (500 € par catégorie et des séjours professionnels), ce concours est surtout une belle occasion de faire connaître et reconnaître votre savoir-faire.

Téléchargez votre dossier de candidature sur capeb-pdl.fr/trophees-pro. Après l'avoir renseigné, transmettez-le **avant le 28 juin 2024**, par mail à tropheespro@capeb-paysdelaloire.fr, ou par courrier à : CAPEB Pays de la Loire, Trophées 100% Pro Patrimoine, 1 rue Louis Marin, 44200 Nantes.



Formation CIP Patrimoine



Vous êtes une entreprise œuvrant sur du bâti ancien ? La marque CIP est faite pour vous. Pour l'obtenir, il est nécessaire de se former. La dernière formation CIP Patrimoine ayant connu un grand succès, une nouvelle session est proposée les 10, 11 et 31 octobre.

Pourquoi obtenir la marque CIP Patrimoine ?

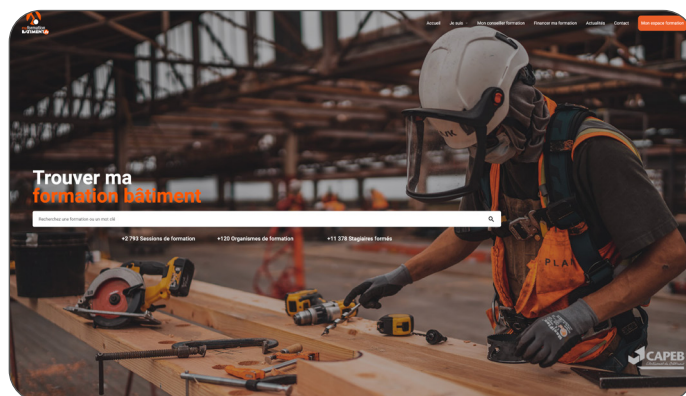
Pour votre entreprise, c'est un moyen de valoriser votre légitimité et votre savoir-faire sur le marché du patrimoine.

Pour vos clients, c'est un gage de qualité, l'assurance de choisir une entreprise compétente pour des travaux de rénovation et de restauration du bâti ancien.

Comment obtenir le CIP Patrimoine ?

Il vous faut remplir les conditions suivantes :

- avoir la qualité d'artisan et être titulaire du CIP dans votre métier ;
- avoir suivi la formation CIP Patrimoine ;
- proposer à la commission régionale patrimoine 3 références de chantier à caractère patrimonial.



- Pour recevoir le programme ou vous préinscrire, rendez-vous sur offres.maformationbatiment.fr/pdl-cip-patrimoine-49-2

Pour en savoir plus sur la démarche patrimoine, contactez la CAPEB Pays de la Loire ou consultez le site patrimoinebati.capeb.fr